



Le 7 novembre 2024

Semaine Européenne de l'Emploi des Personnes Handicapées

Du 18 au 24 novembre 2024

Handicap sensoriel auditif

« Un appel à la responsabilité citoyenne dans les entreprises »

La dernière étude réalisée en partenariat avec l'Association des Centres de Prévention Agirc-Arrco, en octobre 2024 montre qu'1 salarié sur 2 âgé de 50 à 64 ans est appareillé (1) mais également que 50% des personnes reçues qui présentent des pertes auditives ne sont pas équipées. Autres chiffres d'importance. En France, 15% de la population souffre d'acouphènes (2) dont l'âge moyen de survenue est de 41 ans (3). 6 millions de personnes sont également concernées par l'hyperacousie (amplification des sons à l'intérieur de la tête). Environ 1 000 implants cochléaires sont posés chaque année en France chez les personnes adultes. Le handicap sensoriel auditif revêt différentes réalités et pas uniquement celle de la presbycusie (perte des capacités auditives avec l'avancée en âge). L'association lance un appel aux entreprises.

Lever le plafond de verre sur le handicap auditif dans l'entreprise

Les études anthropologiques révèlent que le handicap auditif est perçu de manière négative depuis des siècles, engendrant des violences sociétales. Ces visions colportées hantent encore les esprits. Là où la presbytie s'est libérée ; la presbycusie demeure enfermée sous « un plafond de verre » culturel. Le terme « *sourd* » est par lui seul un « verrou » de ce plafond de verre renvoyant à l'idée de « *ne plus rien entendre du tout* ». Il ne reflète donc pas la majorité des situations de **malentendances** et bloque l'acceptation de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, laissant penser que cette reconnaissance va signifier une moindre contribution à la valeur ajoutée dans le travail collectif. **Il est donc nécessaire de s'attaquer aux signifiants culturels au sein des programmes de handicap.**

Mieux faire connaître les dispositifs

22% des actifs en poste de travail ont indiqué l'absence de politique RH inclusive dans leur entreprise (source Association Nationale de l'Audition - Baromètre Bruit et santé auditive 9^e vague oct.2024). De même 1 travailleur sur 5 interrogé déclare un manque de communication interne.

Autre indication issue de ce baromètre : seulement 50% connaissent les dispositifs liés aux accords-cadres et à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ; seulement 37% indiquent connaître le dispositif Agefiph et 50% sont au fait du 100% santé applicable à l'audioprothèse.

- (1) Etude des données issues des prises en charges réalisées par les Centre de Prévention Agirc-Arrco sur une population de 3 300 personnes en activité professionnelle âgée de 50 à 64 ans.
- (2) Source Haute Autorité de Santé
- (3) Source Etude du Poids Sociale et Economique des Acouphènes en France réalisée par l'Association en partenariat avec France Acouphènes
A retrouver sur l'espace presse journee-audition.org

Prendre en compte l'ensemble des réalités des pertes auditives au sein du corps social des entreprises

1 000 surdités professionnelles sont enregistrées chaque année par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (Source CNAMTS). Or, le baromètre Bruit et Santé Auditive au Travail révèle une stagnation de la mise à disposition des protections individuelles contre le bruit dans les secteurs traditionnellement exposés aux bruits.

Par ailleurs, nous ne mesurons pas encore à ce jour le risque de dégradation des fonctions auditives lié à l'omniprésence des expositions sonores dans les autres secteurs d'activité. Il est fortement probable que ce qui est appelé « fatigue auditive » puisse correspondre à des microtraumatismes sonores qui répétés finissent par se transformer en symptômes acouphènes et pertes auditives ou/et déclencher des prédispositions génétiques. Cette omniprésence des expositions sonores est à considérer comme ototoxique aux côtés des autres effets négatifs sur la santé et la performance.

Enfin, l'étude réalisée en partenariat avec les Centres de Prévention Agirc-Arrco (1) a fait apparaître 3 clusters chez les 50 -64 ans en activité professionnelle : pertes auditives, acouphènes et vertiges.

Participer au repérage des troubles de l'audition

Parce que le rôle de l'audition est insuffisamment considéré parmi les déterminants de santé globale, et parce que de fait ni le questionnement ni le repérage n'est systématisé, en dehors de problématiques déjà prégnantes, l'association invite à une action citoyenne de dépistage au sein des entreprises, en lien avec les services de médecine du travail. 22% des entreprises ont déjà proposé ce type d'action.

Par ignorance, par croyances, par stigmatisation, par sentiment d'impuissance l'audition reste un facteur de déni de la santé et de la performance dans les programmes de santé et des politiques inclusives. Pour aller plus loin dans la culture inclusive, il devient nécessaire de combattre tous les signifiants stigmatisants, qui malgré soi, restent véhiculés dans la communication et les comportements : lever le voile de la honte, lever le voile du sentiment d'impuissance face au désarroi et à la souffrance des personnes concernées, lever le plafond de verre tels sont les leitmotiv de l'action citoyenne. Elle doit faire partie des valeurs éthiques des entreprises. L'Association Nationale de l'Audition (ex : Association JNA) accompagne les entreprises et l'ensemble des écosystèmes depuis 28 ans en France. Elle a initié le mouvement prévention.

Contact presse : Sébastien Leroy 06 33 62 68 18

A propos de l'Association Journée Nationale de l'Audition JNA

Depuis sa création, l'association JNA **est engagée et milite pour relever les défis de l'audition** en France :

- Pour l'information santé dans le domaine de la santé auditive ;
- Pour l'éducation à la santé auditive dès le plus jeune âge ;
- Pour une prise en charge médicale de qualité équitable sur l'ensemble du territoire et pour toutes les populations dont celles les plus éloignées du parcours général de santé ;
- Pour une systématisation du questionnement des capacités auditives dans les prises en charge médicale ;
- Pour le développement des dépistages de repérage à visée d'orientation médicale ;
- Pour que l'audition de la population fasse partie de la veille sanitaire.

L'association JNA réalise des études sur la base de données de santé afin de contribuer à une meilleure connaissance des enjeux médicaux, sanitaires et socio-économiques de l'audition.

Prochaine campagne nationale Journée Nationale de l'Audition, jeudi 13 mars 2025.

L'association est éligible à l'intérêt général et veille depuis sa création en 1996 au respect de ses valeurs de neutralité et d'indépendance. Pour en savoir plus : journee-audition.org